

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-12-26

N° applicatif 3449

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service habitat public et adapté

PDALHPD 67- PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AVA HABITAT ET NOMADISME ET ARSEA POUR LEURS ACTIONS DE MEDIATION SOCIALE DANS LES TERRITOIRES NORD, OUEST ET CENTRE ALSACE

Résumé : Il est proposé à la Commission permanente de décider l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 77 335,00 € et d'approuver les termes des projets de conventions financières pour l'année 2022 en faveur des associations AVA Habitat et Nomadisme et l'ARSEA pour leurs actions de médiation sociale à l'attention des ménages résidant sur les sites d'habitat précaire sur les communes de Kaltenhouse (sites du Rosenfeld et de la Sablière), de Muhlbach sur Bruche, de St Pierre, Chatenois et Sélestat. Cette proposition de reconduction s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Bas-Rhin adopté par le Conseil Départemental du Bas Rhin, le 2 novembre 2015 (CD/2015/110).

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.312-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le recensement des sites d'habitat précaire actualisé en 2021, pour le territoire bas-rhinois, identifie sur l'ensemble du territoire départemental environ 500 ménages, vivant sur plus de 80 sites d'habitat inadapté voire insalubre répartis sur plus de 45 communes. Afin de favoriser leur inclusion, certaines des familles résidant sur ces sites d'habitat précaire ou issues de ces sites ont besoin d'un accompagnement particulier et adapté en complément de l'intervention des acteurs sociaux de droit commun.

Depuis 2007, l'association AVA Habitat et Nomadisme et l'Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation (ARSEA) accompagnent ces familles et réalisent des opérations de médiation sociale sur certains sites des territoires Nord, Ouest et Centre Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ces deux associations proposent ainsi des interventions auprès d'un public en précarité cumulant de nombreuses difficultés dont l'illettrisme sur les axes suivants :

- assurer une médiation entre les habitants des sites identifiés et les institutions (services de l'Etat et des Communes, écoles, etc) ;
- développer des actions sur les terrains en proximité des habitants avec comme porte d'entrée le logement et le respect de l'environnement. Lorsque les habitants sont locataires, il s'agit de travailler au respect du paiement du loyer, des charges locatives et des factures d'énergie, respect des règles d'urbanisme, gestion des déchets, relations de voisinage, etc ;
- assurer l'interface entre les familles et les différents intervenants sociaux et de l'insertion (Collectivité européenne d'Alsace, CCAS, associations, Caisse d'Allocations Familiales, missions locales, Pôle Emploi...).

Le bilan 2021 détaillé ci-après de ces actions par les opérateurs et les perspectives 2022 ont fait l'objet d'échanges approfondis avec l'ensemble des partenaires des territoires impliqués.

Pour ce qui concerne particulièrement le territoire Nord du Bas Rhin et l'Ouest du Bas-Rhin, en 2021, l'association AVA Habitat et Nomadisme est intervenue auprès de plus de 38 ménages à Kaltenhouse (Rosenfeld et Sablière) et de 6 ménages à Muhlbach-sur-Bruche. En 2022, le travail se poursuivra dans la continuité des actions mises en œuvre, avec le suivi de la campagne de ramonage, des déclarations d'impôts, de la gestion des encombrants, des demandes d'intervention pour travaux ou projet d'amélioration de l'habitat...en partenariat avec l'ensemble des intervenants du territoire.

Pour ce qui concerne le territoire Centre Alsace, l'ARSEA est intervenue, en 2021 tout comme les années précédentes, à la demande de l'UTAMS, auprès de 4 ménages pour lesquels le service social est arrivé à sa limite d'intervention soit 10 adultes et 4 enfants sur les sites de St Pierre, Chatenois et Sélestat ainsi que quelques semaines pour une personne à Valff. La baisse du nombre de suivis entre 2020 et 2021, due à la peur du COVID, à des déménagements ou à une distance dans l'accompagnement souhaité par les bénéficiaires, a conduit à l'identification de nouveaux suivis pour 2022.

En concertation avec les services sociaux et la communauté de communes de Sélestat l'ARSEA propose de poursuivre le suivi des ménages déjà accompagnés sur les communes de St Pierre et de Sélestat et d'intervenir plus intensément sur le site de Chatenois en prenant en compte les besoins de 6 ménages installés sans droits ni titre d'occupation, qui sont venus rejoindre leurs proches depuis quelques mois. D'autres ménages pourront être identifiés en cours d'année en fonction des besoins.

Cette intervention permettra d'accompagner les familles en grande difficulté dans le suivi des impayés, de l'entretien de leur habitat, la gestion des encombrants, de la gestion des assurances, des déclarations de ressources et la recherche de solutions de logement pérenne... en partenariat avec l'ensemble des intervenants du territoire.

Ces actions de médiation, menées en partenariat avec les services sociaux de secteur, les communes et le centre départemental de ressources Gens du Voyage (CEDRE GDV) qui œuvre au suivi des actions et à la coordination des interventions financées par le Fonds de solidarité logement, ont permis des avancées réelles sur plusieurs sites où les liens entre les acteurs institutionnels et sociaux et les populations y habitant se sont améliorés.

Les résultats obtenus sont cependant fragiles et demandent à être poursuivis dans le temps en améliorant les possibilités d'interactions entre les opérateurs, en favorisant le développement d'actions en faveur d'une inclusion sociale et en permettant la capitalisation des expériences menées.

La commission territoriale Centre Alsace et équité territoriale et les commissions territoriales Nord Alsace et Ouest Alsace ont donné un avis favorable sur ces propositions, lors de leurs réunions du 24 mars 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Décider de poursuivre, pour l'année 2022, le soutien par la Collectivité européenne d'Alsace d'actions en faveur de familles résidant sur des sites d'habitat précaire situés sur le territoire bas-rhinois afin de favoriser leur inclusion,
- Décider à ce titre d'approuver l'octroi des subventions de fonctionnement suivantes :
 - 41 040 € à l'association ARSEA pour la réalisation de ses actions de médiation sociale auprès des ménages identifiés en lien avec l'UTAMS 67 Sud (sites des communes de Saint-Pierre, Sélestat et Châtenois notamment) ;
 - 27 220 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la réalisation de ses actions de médiation sociale sur les sites d'habitat du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse ;
 - 9 075 € à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour la réalisation de ses actions de médiation sociale sur le site d'habitat de Muhlbach-sur-Bruche ;
- D'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat et de financement jointes en annexe au présent rapport ;
- D'autoriser le prélèvement des crédits correspondants soit 77 335 € sur le programme P040 - Opération 002 - Enveloppe 01 - chapitre 65 - fonction 552 - nature 65748.

Les modalités de versement, qui dérogent au règlement budgétaire et financier afin de permettre aux associations de continuer leurs actions, sont définies dans les conventions précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY